

# Projet d'aménagement du secteur de La Gaudinière

## ***BARBATRE***

### ***A. Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique***

#### **4. Caractéristiques des ouvrages les plus importants**

Le projet d'aménagement du secteur de La Gaudinière a pour objet la réalisation de logements et d'espaces publics dans le centre-bourg de BARBATRE.

Le périmètre de projet étant situé en centre-bourg, il est desservi par l'ensemble des réseaux.

Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants de l'opération « Ilot Saint Martin » sont décrites ci-dessous.

### 1.1. VOIRIE

L'opération sera desservie par un axe piéton structurant, traversant l'ensemble du site d'Ouest en Est et donnant accès à la majorité des logements. Cet axe sera aménagé sous la forme d'un ouvrage surélevé (de type passerelle ou platelage bois) sur une moitié du linéaire. Sur l'autre moitié du linéaire, l'axe sera aménagé sous la forme d'un cheminement au niveau du terrain naturel. Des rampes d'accès et escaliers seront aménagés à chaque extrémité de la passerelle pour se raccorder aux espaces publics existants ou à créer au niveau du terrain naturel.

Des cheminements piétons secondaires aménagés au niveau du terrain naturel permettront de desservir les autres logements, et feront le lien avec les aires de stationnement.

Les places de stationnement destinés aux futurs habitants seront en effet regroupées en plusieurs poches (environ 4) positionnées aux différentes entrées du quartier, accessibles depuis les voiries existantes. Les seules voiries motorisées à créer seront celles donnant accès aux places de parking (sous forme d'impasses).

### 1.2. ASSAINISSEMENT

Le réseau à l'intérieur de l'opération d'aménagement sera de type séparatif.

#### 2.1 Réseaux d'Eaux Pluviales

Les eaux de ruissellement des voiries et des parcelles seront collectées dans des canalisations sous chaussée (voirie circulée ou cheminements piétons) et orientées vers le réseau existant situé Rue du Marché. Une partie des eaux sera néanmoins infiltrée sur les parcelles privatives et dans un espace d'infiltration situé sur l'espace public central créé autour du chêne existant.

#### 2.2 Réseaux d'Eaux Usées

Le réseau Eaux Usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du projet.

Elles seront captées par des collecteurs posés sous les voiries et cheminements piétons et dans les parcelles puis dirigées vers le réseau existant situé rue du Marché.

### 1.3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

La desserte eau potable sera effectuée depuis la Rue du Marché, suivant étude et exigences techniques du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

#### 1.4. ELECTRICITE

L'alimentation électrique basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services compétents, à partir des réseaux existants situés Rue du Marché et Chemin de La Gaudinière.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

#### 1.5. TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication. L'alimentation se fera à partir des réseaux existants situés rue du marché et chemin de la Gaudinière, suivant étude des services techniques compétents.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

#### 1.6. PLANTATIONS - ESPACES VERTS

Les aménagements paysagers comprendront :

- Création de massifs et de plantations sur l'espace public central (accompagnant la mise en valeur du chêne existant)
- Plantations le long des cheminements piétons et des aires de stationnement